

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Initiative du groupe des Verts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin de décréter un moratoire sur l'importation d'agrocarburants

La commission s'est réunie le vendredi 26 septembre 2008 au Département de l'économie, en présence de M. Mermoud, chef du Département, de M. Brand, chef du Service de l'agriculture, et de M. Herbez, adjoint au chef de service, qui s'est chargé des notes de séance.

Elle était composée de Mmes et MM. Félix Glutz (remplaçant André Delacourt), Denis-Olivier Maillefer, Rémi Pache (remplaçant Catherine Labouchère), Philippe Reymond (remplaçant Claude-André Fardel), Alessandra Silauri, Christian Streit et Nicole Jufer, présidente et auteure du rapport.

Mme Silauri, qui défend l'initiative au nom du groupe des Verts, rappelle dans un premier temps le texte de son initiative et les causes qui fondent la demande de moratoire sur les agrocarburants. Celles-ci peuvent être résumées ainsi :

- une partie des plantes, cultivées pour produire des agrocarburants, l'est au détriment des cultures vivrières nécessaires aux populations des pays producteurs, causant des crises alimentaires dont les médias se sont fait l'écho ces derniers mois.
- le bilan global de ces agrocarburants n'est souvent pas plus favorable que ceux du gaz ou du pétrole si l'on tient compte de tous les facteurs liés à la production.
- actuellement, les critères "durables" concernant la production et le transport, de même que la traçabilité de ces produits, ne sont pas garantis.

Le moratoire de cinq ans qui est proposé, et qui porte sur l'importation d'agrocarburants et non sur la production locale, demande que ce délai permette de renforcer nos connaissances des impacts écologiques et sociaux, de favoriser la recherche sur les technologies de deuxième génération et de réduire la consommation de carburants.

En quelques mots, le chef du département relève que le droit d'initiative appartient aux seuls députés et que le Conseil d'Etat n'a pas pris position sur cette initiative. Il présente les différentes interventions, dont le fond est proche de ce qui est proposé par l'initiative, qui ont été déposées au niveau fédéral. Il indique la réponse négative apportée par le Conseil fédéral à l'une de ces interventions ainsi que l'existence d'une initiative quasi identique déposée au Conseil national (il s'agit de l'intervention de Maya Graf intitulée "Un moratoire pour les agrocarburants"). Il relève que l'initiative paraît dans ces conditions inutile et que le Conseil d'Etat ne pourra pas faire plus que ce qui est proposé.

La discussion porte alors tant sur le fond, que sur la forme de l'initiative :

Sur le fond, tous les membres présents soutiennent la problématique posée par l'initiative, soit celle de la "durabilité" des agrocarburants. La concurrence que ces derniers font aux cultures vivrières est réelle

et la pollution générée par la production (notamment lorsqu'il y a déforestation, ou un usage massif d'eau par exemple) a souvent des conséquences graves tant pour la population que pour l'environnement.

L'initiateur relève que les normes mises en place par la Confédération pour l'exonération fiscale sur les huiles minérales sont inapplicables (ou demandent trop de travail aux importateurs) au point qu'aucune demande d'exonération n'a été faite à ce jour, ce qui fait que les agrocarburants sont actuellement importés sans aucun critère durable et... sans exonération. L'initiative souhaite donner du temps pour établir des critères sociaux, économiques et écologiques liés à l'importation d'agrocarburants. Un membre de la commission relève d'ailleurs que des démarches sont actuellement entreprises dans ce sens, notamment par l'Engery Center de l'EPFL, qui a mis sur pied une table ronde regroupant des experts internationaux visant à analyser toute la chaîne de production.

La question des agrocarburants de deuxième génération, ainsi que ceux produits à partir de déchets, est abordée par un membre de la commission qui craint que le texte de l'initiative, trop restrictif sur ce point, ne prive le pays d'agrocarburants considérés comme "propres". Mme Silauri précise alors le texte de l'initiative en indiquant que le moratoire doit porter uniquement sur les agrocarburants :

- de première génération
- produits à partir de plantes destinées généralement à l'alimentation.
- dont la culture met en péril l'environnement.

Elle souligne aussi le fait que le moratoire doit favoriser un développement de la recherche sur les agrocarburants de deuxième génération. Ces précisions lèvent les hésitations de certains commissaires.

C'est sur **la forme** de l'initiative aux Chambres fédérales que certains commissaires jugent inapproprié le texte proposé par le groupe des Verts. Ils relèvent qu'un texte identique a déjà été déposé au niveau fédéral et que l'initiative du canton de Vaud serait redondante, donc inutile. La réponse apportée par le Conseil fédéral à l'un des textes déposés sur le sujet, qui est négative, augure du destin de cette initiative. D'ailleurs, la totalité des initiatives des cantons ont été refusées. Certains commissaires regrettent qu'on envoie finalement trop d'initiatives à Berne et que cette forme d'intervention parlementaire perde ainsi de sa valeur.

La discussion est longue sur cette question. Pour les tenants de l'initiative, il est important de profiter de l'opportunité de faire entendre sa voix à Berne. Le dépôt d'une initiative au Conseil national peut être renforcé par des initiatives émanant d'un ou de plusieurs cantons.

Au vote final, et compte tenu de la précision apportée sur les agrocarburants de deuxième génération ou produits à partir de déchets, c'est par 4 oui et 3 non que la commission recommande au Grand Conseil de transmettre cette initiative au Conseil d'Etat.

Préverenges, le 20 octobre 2008.

La rapportrice :
(Signé) *Nicole Jufer Tissot*